

Procès-verbal de la Commission de contrôle des opérations électorales et de vote 2025

Membres :

- M. Jean-Christophe BREILLAT (France), Président
- Mme Silvia MAGNI (Italie), Membre
- M. Matúš Radosa (Slovaquie), Membre

1 Observations générales

Dans le cadre des missions qui lui sont conférées par la Constitution de l'UEC, la de contrôle des opérations électorales et de vote (« la CCOEV ») a supervisé l'ensemble du processus électoral, qui s'est achevé le dimanche 9 mars 2025 lors du Congrès de l'UEC, qui s'est tenu à Bratislava (Slovaquie).

1.1 *Obligation de la CCOEV*

Les tâches de la CCOEV étaient les suivantes

- (i) se prononcer sur la recevabilité des candidatures présentées pour les différents postes ;
- (ii) déterminer l'organisation pratique des différents votes le jour du congrès électoral ;
- (iii) faire fonctionner le processus électoral, c'est-à-dire rappeler aux délégués votants les règles applicables, gérer les opérations de vote, vérifier le décompte des voix par la société chargée du vote électronique, et proclamer les résultats des différents votes ;

1.2 Quorum

Le quorum (la moitié des membres, conformément à l'article 8.5 des statuts de l'UEC) a été respecté pour chaque vote (49 votants sur 51 fédérations membres).

1.3 Conditions matérielles d'organisation du Congrès

Les conditions matérielles d'organisation de la Congrès salle du ont été très satisfaisantes et ont permis aux opérations électorales de se dérouler de manière transparente et démocratique, et de respecter le caractère secret du vote.

En particulier :

- Avant l'ouverture du Congrès à 9h00, le bureau d'émargement des délégués a été pris en charge dès 8h00 par des membres du personnel de l'UEC et de la fédération slovaque, sous la supervision de la CCOEV. Au début du Congrès, 47 délégués votants avaient dûment émargé (plus deux, la Biélorussie et la Russie, qui avaient été autorisés à voter à distance). Seules 2 fédérations nationales ne s'étaient pas inscrites au préalable et manquaient ainsi à l'appel (Liechtenstein et Moldavie) ;
- A l'ouverture de la partie électorale du Congrès, une présentation¹ préparée par les membres de la CCOEV a été projetée et présentée par le Président de la CCOEV pour expliquer le processus de vote et certains points particuliers (admissibilité des candidatures, processus de vote électronique par la société LUMI, processus en cas d'égalité, répartition des sexes, majorité requise, nombre de tours, etc) ;
- Certains points ou questions ont été soulevés par les membres du Congrès et des réponses ont été apportées sur place ;
- Avant chaque vote, un appel des délégués votants, par ordre alphabétique des Fédérations Nationales, a été effectué par Mme Rose Etoundi (UCI) ;
- M. Matúš Radosa était chargé de proposer aux délégués votants de choisir au hasard une carte de vote électronique et de les diriger vers l'un des trois isolements ;
- Chaque délégué votant a signé une feuille après avoir reçu sa carte de vote électronique ;
- Les délégués votants se sont ensuite dirigés, un par un, vers les isolements à disposition (3), où ils ont pu en privé voter sur un écran numérique ;
- Après avoir voté et être sortis des isolements, les délégués ont ensuite été invités, sous la supervision de Mme Silvia Magni, à remettre leur électronique carte de dans une urne transparente, puis à signer une deuxième feuille d'enregistrement ;
- Une fois que tous les délégués ont voté (y compris les 2 délégués autorisés à le faire à distance), le président de la CCOEV a ensuite déclaré le vote clos et la CCOEV a vérifié les résultats sur l'écran de l'ordinateur de la société LUMI. Le cas échéant, des ajustements ont été effectués en cas d'égalité (priorité donnée au candidat le plus âgé) et/ou pour respecter les différentes exigences en matière de genre ;

¹ Voir annexe au procès-verbal.

- Les résultats de chaque élection ont été annoncés depuis la tribune par le président de la CCOEV, avec toutes les explications nécessaires ;
- A la fin des opérations de vote, les feuilles de présence et les feuilles de résultats officiels ont été signées par les membres de la CCOEV, puis placées dans une enveloppe scellée, elle-même signée par les membres de la CCOEV, et conservée pour d'éventuels besoins ultérieurs par le président de la CCOEV ;
- Aucune plainte n'a été formulée concernant l'équité et la transparence des opérations de vote à quelque stade que ce soit. Aucun incident n'a été constaté ou signalé.

1.4 Présence obligatoire des candidats

En application de l'article 13 du règlement intérieur du Congrès de l'UEC, qui stipule que « *Afin de pouvoir se présenter à une élection, tout candidat à la présidence ou au Comité directeur doit, sauf cas de force majeure souverainement apprécié par la CCOEV, être présent au congrès concerné* », il a été constaté que tous les candidats auxdits postes étaient effectivement physiquement présents dans la salle du congrès

2 Résultats des élections

2.1 Président de l'UEC

1 candidature a été reçue, éligible, pour un poste à pourvoir.

Conformément à l'art. 8.9 des statuts de l'UEC qui dispose que « *en général, les élections s'effectuent à bulletin secret, à moins qu'il n'y ait qu'un seul candidat pour la position en question, ou si le nombre de postes à pourvoir est identique avec celui des candidats; en pareilles hypothèses il y a élection par acclamation* », M. Enrico DELLA CASA, seul candidat au poste de Président de l'UEC, a été ainsi déclaré élu.

2.2 Membres du Comité directeur de l'UEC

6 postes, dont au moins 2 hommes et 2 femmes (en tenant compte du sexe du président de l'UEC, devaient être pourvus.

15 candidatures ont été reçues :

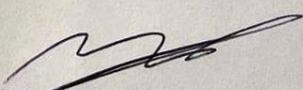
- 14 ont été jugées recevables ;
- 1 a été retirée.

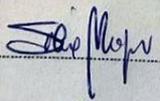
UEC 9 Mar 2025 11:02:42

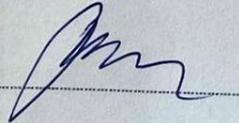
2025 Electoral Congress
Results
Election of six (6) other UEC Management Board members.
Please select SIX (6) candidates to be members.

Voting Cards Distributed: 49
Valid Votes: 49

Ms JAKUBOVÁ Katarina (Slovakia)	Elected	42	85.71%
Mr RAND Raivo (Estonia)	Elected	36	73.47%
Mr GEORGIU Georgios (Cyprus)	Elected	35	71.43%
Ms TSAKONA TWISS Sabrina (Greece)	Elected	34	69.39%
Ms LANG Dafna (Israel)	Elected	32	65.31%
Mr DANKOWSKI Bernd (Germany)	Elected	28	57.14%
Mr SLIPPENS Robert (Netherlands)		25	51.02%
Mr JENSEN Henrik Jess (Denmark)		16	32.65%
Mr PEREIRA Delmino (Portugal)		15	30.61%
Mr SLEVIN Frank (United Kingdom)		11	22.45%
Mr GRIVKO Andriy (Ukraine)		7	14.29%
Mr VICIOSO SOTO José (Spain)		6	12.24%
Mr CAZZOLA Fabrizio (Italy)		4	8.16%
Mr ANGELOV Daniil (Bulgaria)		3	6.12%

Scrutineer 1: Sean Christophe BREILLAT Signature: 

Scrutineer 2: SILVIA MARI Signature: 

Scrutineer 3: MATÚŠ ZADOSB Signature: 

2.3 Délégués votants et délégués votants suppléants de l'UEC au Congrès de l'UCI

15 postes de délégués votants (dont au moins 4 hommes et 4 femmes) et 8 postes de délégués votants suppléants (dont au moins 2 hommes et 2 femmes) devaient être pourvus.

28 candidatures ont été reçues, toutes recevables.

La candidature de Mme Sabrina TSAKONA TWISS (Grèce) a toutefois été retirée, en raison de son élection antérieure au Comité directeur de l'UEC et de la disposition des Statuts de l'UEC qui ne permet pas d'être élu simultanément à ces deux postes.

UEC 9 Mar 2025 11:38:39

2025 Electoral Congress

Results

Election of the fifteen (15) voting delegates and eight (8) substitute voting delegates for the UCI Congress.

Please select FIFTEEN (15) candidates.

Voting Cards Distributed: 49
Valid Votes: 49

Mr DA COSTA Gilles (France)	Elected	43
Mr MARTIN GARCIA Alejandro (Spain)	Elected	42
Mr DAHM Camile (Luxembourg)	Elected	39
Ms HANESOVA Livia (Slovakia)	Elected	39
Ms KRAKOVICOVA Jaroslava (Czech Republic)	Elected	38
Mr BAJADA Joe (Malta)	Elected	37
Mr LANGELLOTTI Umberto (Monaco)	Elected	37
Mr GOLWIEJ Krzysztof (Poland)	Elected	35
Mr ZORIC Toni (Bosnia and Herzegovina)	Elected	34
Mr BALDISERRA Valter (San Marino)	Elected	33
Mr TAHIRAJ Alfred (Albania)	Elected	32
Ms BANOVIC Vanja (Montenegro)	Elected	29
Mr RIBEIRO José Luis (Portugal)	Elected	26
Mr BARBRY Geert (Belgium)	Elected Substitute (Age)	25
Mr PKHAKADZE Omar (Georgia)	Elected Substitute (Age)	25
Ms STORSET Kjersti (Norway)	Elected (Gender)	25
Mr WOLF Martin (Germany)	Elected (Age)	25
Ms LAAKKONEN Katariina (Finland)	Elected Substitute	23
Ms STRATOURA Antri (Cyprus)	Elected Substitute	23
Mr BOS Wouter (Netherlands)	Elected Substitute	22
Mr VIETRI Giovanni (Italy)	Elected Substitute	20
Ms LESNIKOVA Victoria (Russia)	Elected Substitute	18
Ms TAM Csilla (Hungary)	Elected Substitute	17
Ms PREVITALI Ariane (Switzerland)		16
Ms IDARAND Evelin (Estonia)		15
Mr GERGANOV Evgeni Balev (Bulgaria)		10
Ms DZIADEVYCH Tetiana (Ukraine)		7

Jean-Christophe BREILLAT
Scrutineer 1: Signature: _____

MAGNI SIWIA
Scrutineer 2: Signature: _____

MARTIN DIDON
Scrutineer 3: Signature: _____

Quant à l'ordre des délégués suppléants votants, il est le suivant :

1. M. BARBRY Geert (Belgique) 25 voix (né le 18 février 1970)
2. M. PKHAKADZE Omar (Géorgie) 25 voix (né le 16 janvier 1974)
3. Mme LAAKKONEN Katariina (Finlande) 23 voix (née le 17 octobre 1971)
4. Mme STRATOURA Antri (Chypre) 23 voix (née le 20 septembre 1986)
5. M. BOS Wouter (Pays-Bas) 22 voix
6. M. VIETRI Giovanni (Italie) 20 voix
7. Mme LESNIKOVA Victoria (Russie) 18 voix
8. Mme TAM Csilla (Hongrie) 17 voix

2.4 Auditeur externe

La société BDO a été proposée comme auditeur externe de l'UEC.

Conformément aux statuts de l'UEC, la nomination de BDO a été approuvée à main levée.

2.5 Candidats européens au Comité Directeur de l'UCI

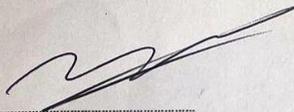
10 postes de candidats européens au Comité Directeur de l'UCI (dont au moins 3 hommes et 3 femmes) devaient être pourvus.

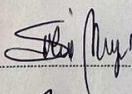
12 candidatures ont été reçues, toutes recevables

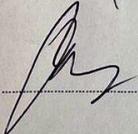
UEC 9 Mar 2025 12:39:28

2025 Electoral Congress
Results
Election of the ten (10) European candidates for the UCI Management Committee.
Please select TEN (10) candidates.

Voting Cards Distributed:		49	
Valid Votes:		49	
Mr CATTANEO Rocco (Switzerland)	Elected	49	100.00%
Ms LANG Agata (Poland)	Elected	49	100.00%
Mr VAN DAMME Tom (Belgium)	Elected	49	100.00%
Mr CALLOT Michel (France)	Elected	48	97.96%
Ms DANESI Serena (Italy)	Elected	46	93.88%
Mr VICIOSO SOTO José (Spain)	Elected	46	93.88%
Ms NASH Katerina (Czech Republic)	Elected	45	91.84%
Mr JENSEN Henrik Jess (Denmark)	Elected	43	87.76%
Mr MUFTUOGLU Emin (Turkey)	Elected	43	87.76%
Mr MARDONOVIC Pavel (Slovenia)	Elected	25	51.02%
Mr MAKAROV Igor (Cyprus)		24	48.98%
Mr GRIVKO Andriy (Ukraine)		23	46.94%

Scrutineer 1: *Sen- dit'yl BNEICAT* Signature: 

Scrutineer 2: *MAGHI SIWA* Signature: 

Scrutineer 3: *MET'UT PADOVA* Signature: 

La Commission de contrôle des opérations électorales et de vote, 9 mars 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Matuš'.

M. Matúš RADOSA

Membre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Christophe Breillat'.

Jean-Christophe BREILLAT

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Silvia Magni'.

Silvia MAGNI

Membre



CONGRÈS ELECTORAL DE L'UEC

BRATISLAVA, 9 MARS 2025



Unity. Passion. Integrity. Excellence.

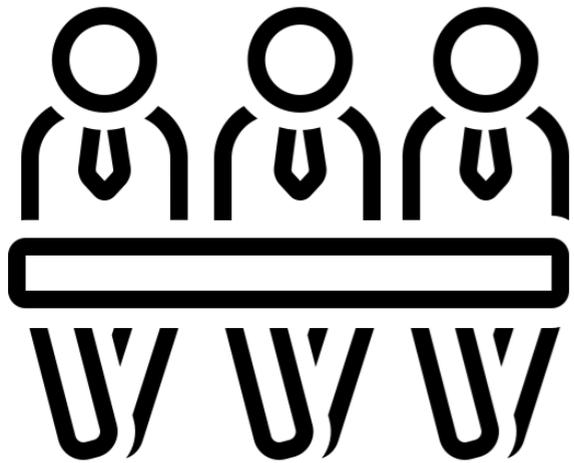


INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DE VOTE (CCOEV)



Composée de :



- M. Jean-Christophe Breillat (France), Président
- Mme Silvia Magni (Italie), Membre
- M. Matúš Radosa (Slovaquie), Membre

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DES CANDIDATS



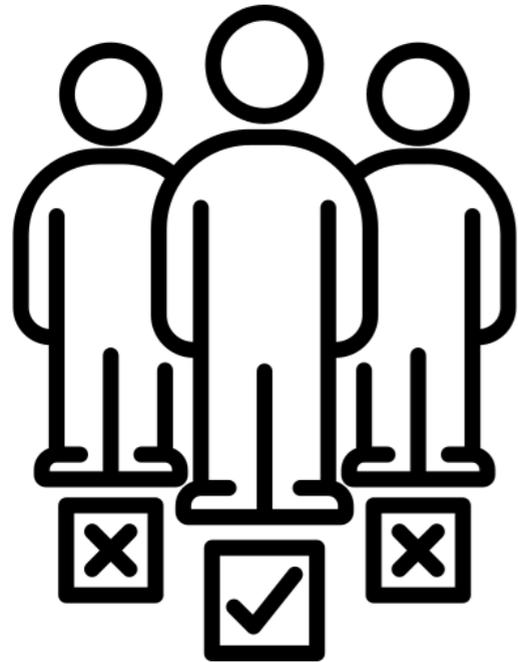
Tous les **candidats** aux postes de :

- Président, et
- Membre du Comité directeur de l'UEC,



doivent être présents lors des élections au Congrès (art. 13 du Règlement intérieur du Congrès de l'UEC), sauf cas de force majeure souverainement déterminé par la CCOEV

CANDIDATURE À PLUSIEURS ÉLECTIONS

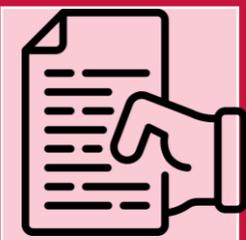


- Les candidats peuvent présenter leur candidature à plusieurs élections (art. 13.4 des Statuts de l'UEC)
- **Limitation** : si un candidat est élu président de l'UEC, membre du comité directeur de l'UEC ou délégué européen au congrès de l'UCI, sa candidature à une ou plusieurs élections ultérieures pour l'un de ces rôles est considérée comme nulle et non avenue (art. 13.12 et 14.4 des statuts de l'UEC).
- **Exception** : les candidats peuvent être élus membres du comité directeur de l'UEC et se présenter à l'élection du comité directeur de l'UCI.

PROCESSUS DE VOTE pour chaque vote



Appel de
chaque
délégué
votant



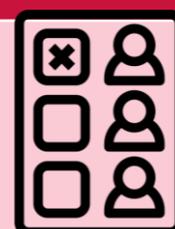
Remise de la
carte de vote



Signature du
registre



Délégué dans
l'isoloir



Vote
électronique



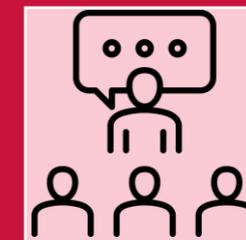
Rendre la carte
électronique



Signature du
registre



Comptage



Annonce des
résultats

VIDEO LUMI



ORDRE DES ÉLECTIONS



Ordre	Position	Nombre de postes vacants	Nombre de candidats
1	Président	1	1
2	Membres du Comité directeur de l'UEC	6	14
3	Délégués votants et délégués votants suppléants au Congrès de l'UCI	23 <i>(15 délégués votants et 8 suppléants)</i>	28
4	Auditeur externe	1	1
5	Candidats au Comité Directeur de l'UCI	10	12

Art. 8.9 Statuts de l'UEC

En règle générale, les élections se déroulent au scrutin secret, sauf s'il n'y a qu'un seul candidat pour le poste concerné ou si le nombre de postes est égal au nombre de candidats.

L'élection est alors déclarée sans qu'il soit nécessaire de procéder à un scrutin.

RÈGLES DE LA MAJORITÉ



	Président <i>(Art. 13.10 de la Constitution de l'UEC)</i>	Toutes les autres élections <i>(Art. 13.8 de la Constitution de l'UEC)</i>
	<p><u>Premier tour :</u></p> <p>Candidat avec une majorité absolue (plus de 50 %) des suffrages valablement exprimés est élu</p> <p><u>Deuxième tour :</u></p> <p>Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élu</p>	<p>Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront élus.</p> <p><i>(sous réserve des exigences de genre pour l'élection des membres du conseil d'administration de l'UEC, ainsi que pour l'élection des délégués votants et des délégués votants suppléants)</i></p>
Egalités	<p>Au premier tour (entre plusieurs candidats en tête) : deuxième tour entre ces candidats uniquement</p> <p>Au deuxième tour : Le candidat le plus âgé est élu</p>	<p>Le candidat le plus âgé est élu</p>



1. PRÉSIDENT DE L'UEC



INFORMATIONS UTILES



- Nombre de postes à pourvoir : **1**
- Nombre de candidats : **1**
- M. Enrico DELLA CASA est élu sans scrutin (art. 8.9 des statuts de l'UEC)



2. MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DE L'UEC

INFORMATIONS UTILES



- Nombre de postes à pourvoir : **6**
- Genre :
 - ✓ **au moins deux membres de chaque genre** doivent être élus, en tenant compte du genre du président élu
 - ✓ **il n'est pas obligatoire de répartir le vote entre les hommes et les femmes**
- Chaque délégué votant **vote pour six (6) candidats** (NB : ni moins, ni plus).
- Nombre de tours : Un seul (art. 13.7 des statuts de l'UEC)

A vertical bar with five colored segments: blue, red, black, yellow, and green.

3. DÉLÉGUÉS VOTANTS ET DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU CONGRÈS DE L'UCI

INFORMATIONS UTILES



- Nombre de postes à pourvoir : **15 délégués votants** et **8 délégués suppléants**
- Genre :
 - ✓ au moins 4 délégués votants et 2 délégués votants suppléants de chaque genre doivent être élus
 - ✓ **il n'est pas obligatoire de répartir le vote entre les hommes et les femmes**
- Chaque délégué votant **vote pour quinze (15) candidats** (NB : ni moins, ni plus).
- Nombre de tours : Un seul (art. 13.7 des statuts de l'UEC)

A vertical bar with five colored segments (blue, red, black, yellow, green) is located to the left of the section header.

4. AUDITEUR EXTERNE

INFORMATIONS UTILES



- Nombre de postes à pourvoir : 1
- Pas besoin de vote à bulletin secret
- Approbation à main levée



5. CANDIDATS AU COMITÉ DIRECTEUR DE L'UCI

INFORMATIONS UTILES



- Nombre de postes à pourvoir : **10**
- Genre :
 - ✓ **au moins 3 membres de chaque genre** doivent être élus
 - ✓ **il n'est pas obligatoire de répartir le vote entre les hommes et les femmes**
- Chaque délégué votant **vote pour dix (10) candidats** (NB : ni moins, ni plus).
- Nombre de tours : Un seul (art. 13.7 et 15.1 des statuts de l'UEC)



DISCIPLINE

EFFICACITÉ

ÉQUITÉ

TRANSPARENCE



MERCI



Unity. Passion. Integrity. Excellence.